

Conditions générales de participation à Electrify Wallonie-Bruxelles 2026 – 10 décembre 2026, Namur

Organisateurs – Electrify Wallonie-Bruxelles 2026 est organisé conjointement par Geotherm SRL, 2degNRG BV et SwitchTo SRL, ci-après dénommés ensemble « l'Organisateur ». L'inscription à l'événement implique l'acceptation des présentes conditions générales.

Tarifs – Tous les tarifs indiqués sont hors TVA. Un tarif préférentiel Early Bird s'applique aux inscriptions enregistrées au plus tard le 9 novembre 2026. Les catégories tarifaires Early Bird et tarif plein sont liées à leur période de validité respective. Après l'échéance annoncée, un tarif expiré ne peut plus être demandé ou revendiqué. Trois catégories tarifaires sont proposées : 1) Secteur public : tarif unique de 115 € HTVA, indépendamment de la période d'inscription, ce tarif s'applique notamment aux communes et administrations régionales, à l'exclusion des entreprises publiques. 2) Membres des fédérations Eloya, Nelectra ou EV Belgium : 125 € HTVA en Early Bird ; 155 € HTVA au tarif plein. Le statut de membre doit pouvoir être confirmé par la fédération concernée et suppose que le participant ou son organisation soit en ordre de paiement auprès de celle-ci. Si cette condition n'est pas remplie, le tarif sera corrigé et le complément devra être payé avant l'événement. 3) Tarif standard : 195 € HTVA en Early Bird ; 240 € HTVA au tarif plein. Une réduction de 20 % sur le montant total des deux événements est accordée aux participants inscrits à la fois à Electrify Wallonie-Bruxelles 2026 et à Electrify Flanders 2026, organisé le 3 décembre 2026 à Gand.

Inscription – L'inscription s'effectue exclusivement au moyen du formulaire d'inscription en ligne. L'Organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'inscription, notamment en cas de conflit d'intérêts ou de situation similaire. Si les frais d'inscription ont déjà été payés, ils seront alors intégralement remboursés.

Facturation – Une facture est transmise dans les jours suivant la réception du formulaire d'inscription. Le montant de l'inscription doit être intégralement réglé avant la conférence afin de valider la participation. Le participant peut effectuer le paiement sans attendre la réception de la facture sur le compte suivant : IBAN BE40 7320 8390 6263 BIC CREGBEBB Titulaire SwitchTo srl Communication « EWB26 [Nom de famille du participant] [Nom de son entreprise ou organisation] ». L'inscription est définitivement validée après réception du montant dû. En cas de retard ou de défaut de paiement, les intérêts et indemnités prévus par les dispositions légales belges applicables aux retards de paiement dans les transactions commerciales sont applicables.

Annulation – Toute annulation par le participant doit être communiquée par écrit à l'Organisateur. Une annulation d'une inscription à Electrify Wallonie-Bruxelles 2026 reçue après le 27 novembre 2026 ne donne lieu à aucun remboursement. Le montant de l'inscription reste également intégralement dû en cas de non-présentation du participant à l'événement. Une organisation peut toutefois remplacer un participant inscrit par un autre membre de son organisation, sans frais supplémentaires, à condition d'en informer l'Organisateur avant l'événement. Si Electrify Wallonie-Bruxelles 2026 est définitivement annulé par l'Organisateur pour une raison autre qu'un cas de force majeure ou une circonstance raisonnablement indépendante de sa volonté, le montant payé par le Participant est intégralement remboursé. En cas d'annulation définitive résultant d'un cas de force majeure ou de telles circonstances, 75 % du montant payé est remboursé. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le programme, les horaires ou les intervenants lorsque les circonstances le nécessitent. Ces modifications ne constituent pas une annulation de l'événement et n'ouvrent pas droit à un remboursement. En cas de force majeure ou de circonstances raisonnablement indépendantes de sa volonté, l'Organisateur peut modifier, reporter ou annuler l'événement et ne peut être tenu responsable des conséquences qui en résultent.

Responsabilité – Dans les limites autorisées par le droit applicable, la responsabilité de l'Organisateur est limitée aux dommages directs résultant d'une faute qui lui est imputable. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des dommages indirects ou consécutifs, notamment des pertes de revenus, pertes de bénéfices, pertes d'opportunités commerciales ou autres pertes économiques indirectes résultant de la participation ou de l'impossibilité de participer à l'événement.

Propriété intellectuelle – Les présentations des conférenciers ayant autorisé leur diffusion pourront être transmises aux participants après l'événement. Elles sont exclusivement destinées à l'usage du participant et au sein de son organisation. Tous les supports, présentations, documents et contenus restent la propriété de l'Organisateur ou de leurs titulaires de droits respectifs. Toute utilisation, reproduction ou distribution non autorisée est interdite.

Données personnelles – En s'inscrivant à l'événement, le participant accepte que les données fournies lors de son inscription soient utilisées aux fins de l'organisation et de la gestion de sa participation à Electrify Wallonie-Bruxelles 2026.

Droit applicable – Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.